D
525
.W5214
1917

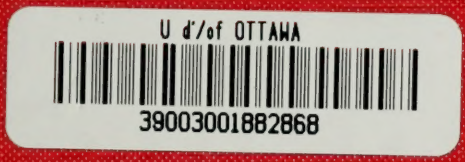

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pourquoinoussomm00etat

POURQUOI
NOUS SOMMES EN GUERRE

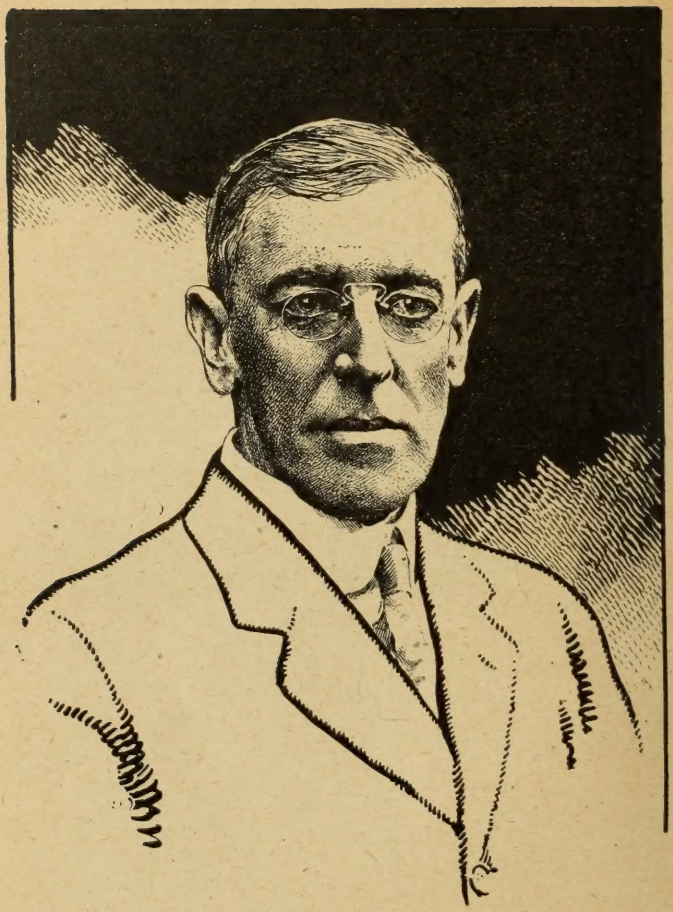

WOODROW WILSON

Président des États-Unis d'Amérique

PRÉSIDENT W. WILSON

POURQUOI NOUS SOMMES EN GUERRE

FEV 20 1973

Six messages au Congrès et au peuple américain

Suivis du message du Président Wilson à la Russie

TRADUCTION INTÉGRALE ET CONFORME AUX TEXTES OFFICIELS

PAR DÉSIRÉ ROUSTAN

Professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand

Portrait du Président Wilson

« NOUS SOMMES FRÈRES DANS LA MÊME CAUSE. »

Déclaration du Président Wilson à M. Viviani.

ÉDITIONS BOSSARD

43, RUE MADAME, 43

PARIS

1917

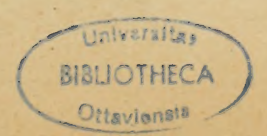

D
525
.W5214
1917

AVERTISSEMENT

Les messages du Président Wilson font particulièrement bien comprendre pourquoi et dans quel esprit les Etats-Unis d'Amérique, après deux ans et demi de neutralité, sont à leur tour descendus dans l'arène. Le public français a pu lire ces messages dans les journaux français, mais ils sont d'une si grande portée qu'il nous a paru opportun de les réunir en volume. Grâce à l'amabilité de la maison « Harper and Brothers », éditeurs du Président Wilson, à New-York, nous sommes en mesure d'offrir une traduction de ces messages intégrale et conforme aux textes officiels. Elle diffère considérablement des traductions publiées par les journaux.

L'Éditeur.

Paris, 1er juillet 1917.

I

Une ligue mondiale pour la paix.

MESSAGE AU SÉNAT DU 22 JANVIER 1917

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

Le 18 décembre dernier, j'ai adressé aux gouvernements des nations actuellement en guerre une note identique, leur demandant de déclarer, d'une façon plus précise que ne l'avait fait encore aucun des deux groupes de belligérants, à quelles conditions ils jugeraient la paix possible. Je parlais au nom de l'humanité, j'invoquais les droits de toutes les nations neutres comme la nôtre, dont beaucoup voient leurs intérêts les plus vitaux constamment mis en péril par cette guerre.

Les puissances centrales ont répondu d'un commun accord en déclarant purement et simplement qu'elles étaient prêtes à se rencontrer dans une conférence avec leurs adversaires pour discuter les conditions de la paix.

Les puissances de l'Entente ont répondu d'une façon beaucoup plus nette. En termes généraux assurément, mais suffisamment définis pour laisser entrevoir d'autres précisions, elles ont énoncé les arrangements, les garanties et les actes de réparation qu'elles estiment être les conditions indispensables d'un règlement satisfaisant.

C'est un résultat qui d'autant nous rapproche d'un débat précis sur la paix, sur la conclusion de la guerre actuelle, du débat d'où sortira cette entente internationale qui désormais conservera la paix au monde.

Dans toute discussion de la paix qui doit mettre un terme

à cette guerre il est entendu que cette paix doit s'accompagner de l'institution bien définie de quelque force collective, laquelle rendra virtuellement impossible que pareille catastrophe nous accable jamais de nouveau. Voilà ce que doit admettre tout homme aimant l'humanité, tout homme réfléchi et de bon sens.

J'ai cherché cette occasion de m'adresser à vous, parce que j'ai pensé que je devais à cette assemblée, à qui incombe en même temps qu'à moi le soin de déterminer en dernier ressort nos obligations internationales, de lui révéler sans réserve les idées et les desseins qui ont pris forme dans mon esprit, au sujet du devoir de notre gouvernement dans les jours prochains où il sera nécessaire de fonder de nouveau et sur de nouvelles bases la paix parmi les nations.

Il est inconcevable que le peuple des Etats-Unis ne doive jouer aucun rôle dans cette grande entreprise. Accepter sa part d'une telle mission, c'est une conjoncture à laquelle il s'est volontairement préparé, grâce aux principes mêmes et à l'esprit de sa constitution, grâce à la politique toujours approuvée de son gouvernement, depuis le temps où il a fondé une nouvelle nation dans le bel espoir qu'il pourrait montrer à l'humanité, par toute sa manière d'être et par tous ses actes, le chemin vers la liberté.

L'honneur lui interdit de se dérober à la mission pour laquelle il va être fait appel à lui. Il ne désire pas se dérober. Il se doit à lui-même et il doit aux autres nations du monde de déclarer à quelles conditions il acceptera volontiers cette mission.

Ce qu'on attend de lui n'est rien de moins que le service suivant : ajouter son autorité et sa puissance à l'autorité et à la force des autres nations pour garantir la paix et la justice dans le monde. Un pareil règlement ne saurait plus être longuement différé. Il est juste qu'auparavant ce gouvernement formule franchement les conditions auxquelles il se sentirait autorisé à faire approuver par notre peuple son

adhésion formelle et solennelle à une ligue pour la paix. Je suis ici pour essayer d'énoncer ces conditions.

La guerre actuelle doit d'abord être terminée ; mais pour être sincères et pour éclairer, comme il est juste, l'opinion de l'humanité, nous devons dire, qu'en ce qui concerne notre participation au maintien de la paix future, il importe essentiellement de savoir de quelle façon et dans quelles conditions la guerre sera terminée.

Les traités et les accords qui y mettront un terme doivent stipuler des clauses qui créeront une paix digne d'être garantie et défendue, une paix qui ait l'approbation de l'humanité, et non pas seulement une paix qui servirait les intérêts particuliers et les buts immédiats des nations engagées dans le conflit.

Nous n'aurons pas qualité pour déterminer quelles seront ces clauses, mais nous aurons, j'en suis sûr, qualité pour déterminer si elles doivent oui ou non être rendues durables par les garanties d'une convention universelle, et notre opinion sur ce qui est condition préalable, fondamentale et essentielle, de permanence doit être exprimée maintenant et non pas après, quand il pourrait être trop tard.

Aucune convention, aucune collaboration en vue de la paix qui laissera de côté les peuples du nouveau monde ne pourra suffire à assurer l'avenir contre la guerre, et d'autre part il n'y a qu'une sorte de paix que les peuples d'Amérique pourraient garantir.

Les éléments de cette paix doivent être des éléments qui inspireront confiance aux gouvernements américains, qui s'accorderont avec leurs principes, avec leur foi politique et avec les convictions pratiques que les peuples d'Amérique ont, une fois pour toutes, adoptées et entrepris de défendre. Je ne veux pas dire par là qu'un gouvernement américain quelconque mettrait le moindre obstacle à n'importe quelles conditions de paix que les gouvernements actuellement en guerre pourraient accepter, ou chercherait à les bouleverser une fois établies, quelles qu'elles soient. Je considère seule-

ment comme admis que de simples conditions de paix entre les belligérants ne satisferont même pas les belligérants eux-mêmes.

Des accords seuls ne peuvent assurer la paix. Il sera absolument nécessaire qu'une force soit créée garantissant la permanence de la solution intervenue, une force tellement supérieure à celle de toute nation engagée dans une alliance jusqu'ici formée ou projetée, que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ou lui résister.

Si la paix à venir doit être durable, il faut qu'elle soit assurée par la force supérieure et organisée de l'humanité.

Les conditions de la paix qui sera conclue montreront s'il s'agit d'une paix qui peut être garantie par une telle force. La question dont dépendent la paix et la politique futures du monde est celle-ci : la guerre actuelle est-elle une lutte pour une paix juste et durable, ou seulement pour un remaniement des puissances ? Si elle est seulement une lutte pour un remaniement des puissances, qui garantira, qui peut garantir la stabilité du nouvel arrangement ?

Seule une Europe tranquille peut être une Europe stable. Il doit y avoir non pas simple remaniement des puissances, mais institution d'une puissance collective, et non pas des rivalités organisées, mais une paix commune organisée.

Heureusement, nous avons reçu des assurances très explicites sur ce point. Les hommes d'Etat des deux groupes de nations actuellement dressés l'un contre l'autre ont dit, en des termes qui ne prêtent à aucun contresens, qu'ils ne songeaient nullement à écraser leurs antagonistes. Mais les affirmations implicitement contenues dans ces assurances peuvent n'être pas également claires pour tous — peuvent n'être pas les mêmes des deux côtés de l'eau. Je pense qu'il sera utile que j'essaye d'exposer le sens qu'elles ont pour nous.

Elles signifient avant tout qu'il doit y avoir une paix sans victoire. Ce n'est pas une chose agréable à dire. Je demande

qu'il me soit permis de donner ma propre interprétation et qu'on veuille bien croire que je n'en ai jamais eu d'autre dans l'esprit.

Je ne cherche qu'à regarder les réalités en face sans faiblesse et sans rien dissimuler. La victoire signifierait la paix imposée au perdant, les conditions d'un vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée dans l'humiliation, par contrainte, au prix de sacrifices insupportables, et laisserait une blessure, un ressentiment, un souvenir amer. Une paix ainsi établie ne saurait durer, elle reposerait sur un sable mouvant.

Seule peut durer une paix entre égaux, une paix dont les principes mêmes sont l'égalité et une participation commune à un bénéfice commun. Un juste état d'esprit, d'équitables dispositions chez les peuples à l'égard des autres peuples sont aussi nécessaires pour une paix durable qu'un juste règlement des questions territoriales, des questions de races ou de nationalités.

L'égalité des nations sur laquelle doit être fondée la paix pour être durable doit être une égalité des droits; les garanties échangées ne doivent ni reconnaître, ni consacrer une différence entre grandes et petites nations, entre celles qui sont puissantes et celles qui sont faibles.

Le droit doit être fondé sur la force collective et non sur la force individuelle des nations, et c'est d'un accord entre celles-ci que dépendra la paix.

Il ne saurait y avoir, bien entendu, d'égalité de territoires ou de ressources, ni aucune autre sorte d'égalité qui ne serait pas obtenue par le développement normal, pacifique et légitime des nations elles-mêmes. Mais personne ne prétend ou ne s'attend à rien de plus qu'à une égalité des droits. Ce qui intéresse l'humanité c'est la liberté de la vie, non le jeu de combiner des équilibres de puissances.

Et il y a, parmi les nations organisées, quelque chose de plus profond même que l'égalité des droits. Aucune paix ne peut durer, ou ne devrait durer, qui ne reconnaît pas et

n'accepte pas le principe que les gouvernements reçoivent tous leurs justes pouvoirs du consentement des peuples gouvernés et qu'il n'existe nulle part aucun droit qui permette de transférer les peuples d'un maître à un autre maître, comme s'ils étaient une propriété.

Je considère comme admis, par exemple, si je puis me hasarder à donner un seul exemple, que les hommes d'Etat de tous les pays conviennent qu'il devrait y avoir une Pologne unie, indépendante et autonome, et que désormais devraient être inviolablement garantis la vie, le culte et le développement industriel et social de tous les peuples qui ont vécu jusqu'ici sous la domination de gouvernements attachés à une foi et à des desseins contraires aux leurs propres.

Je m'exprime ainsi, non que j'éprouve le moindre besoin d'exalter un principe politique abstrait qui a toujours été considéré comme très précieux par ceux qui se sont efforcés de faire triompher la liberté en Amérique, mais pour la même raison qui m'a fait parler des autres conditions de paix qui me semblent manifestement indispensables : parce que je désire sincèrement mettre les réalités en lumière.

Toute paix qui ne reconnaît pas et n'accepte pas ce principe sera inévitablement rompue. Elle ne s'appuiera pas sur les sentiments ou sur les convictions de l'humanité. Le ferment spirituel de populations entières luttera sourdement et constamment contre cette paix et le monde entier sympathisera avec ces populations. Le monde ne peut vivre en paix que si la vie y est stable, et il ne peut y avoir aucune stabilité là où la volonté est en rébellion, là où il n'y a ni tranquillité d'esprit, ni sens de la justice, de la liberté et du droit.

Dans la mesure du possible, en outre, toute grande nation qui lutte maintenant pour développer pleinement ses ressources et sa puissance devrait être assurée d'un débouché direct sur les grandes routes de la mer. Si ce résultat ne peut être obtenu par une cession de territoire, il est certain qu'il peut l'être par la neutralisation formelle des droits de passage, sous la garantie générale qui assurera la paix elle-même.

Grâce à des arrangements amiables et justes, aucune nation ne doit se voir fermer le libre accès des routes ouvertes au commerce mondial.

Les routes de la mer doivent être libres en droit et en fait. La liberté des mers est la condition *sine qua non* de la paix, de l'égalité et de la coopération.

Il se peut sans doute qu'une révision radicale d'un grand nombre des règles auxquelles on a voulu soumettre jusqu'ici les usages internationaux apparaisse nécessaire, afin qu'en toutes circonstances imaginables les mers demeurent véritablement libres et ouvertes à tous les peuples de l'humanité, mais la raison qui nécessite ces changements est convaincante et pressante. Il ne peut pas y avoir de confiance ou d'amitié entre les nations du monde sans ces changements.

Des relations internationales et libres, ininterrompues et assurées sont une condition essentielle de paix et de progrès. Il ne doit pas être difficile de définir et de garantir la liberté des mers, si les gouvernements du monde désirent sincèrement arriver à un accord à cet effet.

C'est un problème étroitement apparenté à celui de la limitation des armements navals et de la coopération des marines du monde pour maintenir la mer libre et sûre. Et la question de la limitation des armements navals ouvre la question plus vaste et peut-être plus difficile de la limitation des armées et de tous les programmes de préparation militaire.

Si difficiles et délicates que soient ces questions, elles doivent être envisagées avec la plus grande impartialité et résolues dans un esprit de conciliation sincère, si du moins la paix doit apporter dans ses ailes le remède sauveur et la guérison durable. Il ne peut y avoir de paix sans concessions et sacrifices mutuels. Il ne peut y avoir un sentiment de sécurité et d'égalité parmi les nations si de part et d'autre on continue d'organiser et d'entretenir de formidables armées.

Les hommes d'État du monde doivent former un plan en vue de la paix, et les nations doivent y adapter et accommoder leur politique, de même qu'elles ont formé un plan

en vue de la guerre et se sont préparées aux contestations et aux rivalités sans merci. La question des armements, soit sur terre, soit sur mer, est, de toutes les questions pratiques, celle qui a l'importance la plus immédiate et la plus considérable pour les destinées des nations et de l'humanité.

J'ai parlé de ces grandes questions sans réserve et sans aucune réticence, parce que cela m'a semblé nécessaire, si toutefois l'ardent désir de paix qu'a le monde devait trouver quelque part une voix libre pour l'exprimer. Peut-être suis-je parmi tous les peuples la seule personne investie d'une haute autorité qui ait la liberté de parler sans rien cacher.

Je parle en simple particulier, et aussi, cela va sans dire, en qualité de chef responsable d'un grand gouvernement, et j'ai le sentiment d'avoir dit ce que le peuple des Etats-Unis souhaitait que je dise. Ne puis-je pas ajouter que j'espère et que je crois parler en fait au nom des esprits libéraux et des amis de l'humanité qu'il y a dans chaque nation, au nom des amis de tout programme de liberté ?

Il me plairait de croire que je parle au nom des foules silencieuses de l'humanité, de toutes celles qui n'ont pas encore eu l'occasion ou le moyen d'exprimer les vrais sentiments de leur cœur devant la mort et la ruine accablant sous leurs yeux les personnes et les foyers qui leur sont le plus chers.

Et en formant l'espoir que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis s'uniront aux autres nations civilisées du monde pour garantir la permanence de la paix, sous les conditions que j'ai mentionnées, je parle sans crainte et avec une entière confiance, parce qu'il est évident pour tout homme capable de penser qu'il n'y a dans ce plan d'action aucune atteinte ni à nos traditions ni à notre politique nationale, mais bien plutôt un accomplissement de tout ce que nous avons proclamé et cherché à conquérir.

Je propose en somme que les nations adoptent d'un commun accord la doctrine du Président Monroe comme

doctrine mondiale ; qu'aucune nation ne cherche à imposer sa politique à une nation ou à un peuple quelconque, mais que chaque peuple soit laissé libre de déterminer lui-même sa propre politique et la manière dont il veut se développer, sans être gêné, menacé et effrayé, le petit aussi bien que le grand et le puissant.

Je propose que toutes les nations dorénavant évitent l'enchevêtrement des alliances qui pourraient les entraîner à des rivalités de pouvoir, les prendre dans un filet d'intrigues et de compétitions égoïstes, et compromettre leurs propres intérêts par des influences venues de l'extérieur. Il n'y a pas d'enchevêtrement d'alliances dans un concert des puissances. Quand tous s'unissent pour agir dans le même esprit et dans le même dessein, tous agissent dans l'intérêt commun et chacun est libre de vivre sa propre vie sous une protection commune.

Je propose un gouvernement établi par le consentement des gouvernés ; cette liberté des mers que dans des conférences internationales successives les représentants des Etats-Unis ont réclamée avec l'éloquence de ceux qui sont les disciples convaincus de la liberté ; et cette limitation des armements qui fait des armées et des flottes simplement les auxiliaires de l'ordre et non des instruments d'agression et de violence égoïste.

Tels sont les principes américains, les buts politiques américains. Nous ne pouvons pas en soutenir d'autres. Et ce sont aussi les principes et les buts politiques des hommes et des femmes de tout pays qui savent voir loin devant eux, les principes et les buts politiques de toute nation moderne, de toute communauté éclairée. Ce sont les principes de l'humanité et ils doivent prévaloir.

II

La rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne.

MESSAGE AU CONGRÈS DU 3 FÉVRIER 1917

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Le 31 janvier, le gouvernement impérial de l'Allemagne a informé le gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements des autres nations neutres que dès le 1er février et à partir de ce jour, il adopterait, au sujet de l'emploi des sous-marins contre les navires cherchant à traverser certaines zones de pleine mer désignées par lui, une politique sur laquelle il est clairement de mon devoir d'appeler votre attention.

Que le Congrès me permette de lui rappeler que, le 18 avril dernier, en présence du torpillage sans sommation ni avertissement, le 24 mars, du vapeur *Sussex*, affecté au transport des voyageurs à travers la Manche, torpillage effectué par un sous-marin, qui entraîna la mort de plusieurs citoyens américains passagers, notre gouvernement adressa au gouvernement impérial d'Allemagne une note qui contenait la déclaration suivante :

S'il est toujours dans l'intention du gouvernement impérial de faire, au moyen de ses sous-marins, indistinctement contre tout navire de commerce, une guerre implacable au mépris de ce que le gouvernement des Etats-Unis doit considérer comme des règles incontestables et sacrées du droit des gens et des obligations d'humanité universellement reconnues, le gouvernement des Etats-Unis sera finalement forcé de conclure

qu'il n'a plus qu'une ligne de conduite à tenir. A moins que l'Allemagne ne déclare dès maintenant, en donnant immédiatement effet à cette déclaration, qu'elle abandonne ses procédés actuels de guerre sous-marine contre les navires transportant des passagers et des cargaisons, les Etats-Unis n'auront pas d'autre alternative que de rompre complètement les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

En réponse à cette déclaration, le gouvernement allemand donna à notre gouvernement l'assurance suivante :

Le gouvernement allemand est disposé à faire tout son possible pour limiter les opérations de guerre pendant le reste de la durée de la guerre, à la lutte contre les forces belligérantes et à assurer de cette manière la liberté des mers, principe sur lequel le susdit gouvernement croit être, maintenant comme auparavant, en accord avec le gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement allemand, guidé par cette idée, notifie au gouvernement des Etats-Unis que les forces navales allemandes avaient reçu les ordres suivants :

En conformité avec les principes généraux reconnus par le droit des gens en matière de visite, de perquisition, de destruction des navires marchands, ceux de ces navires qui se trouvent dans une zone déclarée zone de guerre navale ou hors de cette zone ne seront pas coulés sans avertissement ou sans que les existences humaines soient sauvegardées, à moins que ces navires n'essaient de s'enfuir ou d'opposer résistance.

Mais les neutres ne peuvent pas s'attendre à ce que l'Allemagne, obligée de combattre pour son existence, aille, par égard aux intérêts des neutres, limiter l'emploi d'une arme efficace au cas où on laisserait son ennemi continuer l'application à son gré de procédés de guerre transgressant les règles du droit des gens. Pareille exigence serait incompatible avec le caractère de neutralité, et le gouvernement allemand est convaincu que le gouvernement des Etats-Unis ne songe pas à formuler pareille exigence, étant donné que le gouvernement des Etats-Unis a fréquemment déclaré qu'il était résolu à rétablir les principes de la liberté des mers, de quelque côté qu'en vienne une violation.

A cela, le gouvernement des Etats-Unis répondit le 8 mai, acceptant naturellement les assurances données, mais ajoutant :

Le gouvernement des Etats-Unis croit nécessaire de déclarer qu'il considère comme établi que le gouvernement impérial allemand n'a pas l'intention de sous-entendre que le maintien de la politique nouvellement annoncée dépend en quoi que ce soit de la marche ou du résultat de négociations diplomatiques entre le gouvernement des Etats-Unis et tout autre gouvernement belligérant, nonobstant le fait que certains passages de la note du gouvernement impérial du 4 courant pourraient paraître susceptibles de recevoir cette interprétation. Toutefois, afin d'éviter toute espèce de malentendu possible, le gouvernement des Etats-Unis notifie au gouvernement impérial qu'il ne peut un seul instant admettre et encore moins discuter l'idée que le respect par les autorités navales allemandes des droits des citoyens des Etats-Unis en haute mer dépende en aucune façon et au moindre degré de la conduite de n'importe quel autre gouvernement à l'égard des droits des neutres et des non-combattants. La responsabilité dans de telles affaires est individuelle, non collective; absolue, non conditionnelle.

A cette note du 8 mai, le gouvernement impérial ne fit aucune réponse.

Le 31 janvier, mercredi de cette semaine, l'ambassadeur d'Allemagne remit au secrétaire d'Etat, en même temps qu'une note officielle, un mémorandum contenant la déclaration suivante :

En conséquence, le gouvernement impérial est certain que le gouvernement des Etats-Unis comprendra la situation ainsi imposée à l'Allemagne par les procédés de guerre brutaux des alliés de l'Entente et par leur volonté arrêtée de détruire les puissances centrales, et que le gouvernement des Etats-Unis reconnaîtra que les intentions maintenant démasquées de l'Entente rendent à l'Allemagne la liberté d'action qu'elle s'était réservée par la note adressée le 4 mai 1916 au gouvernement des Etats-Unis.

Dans ces circonstances, l'Allemagne répondra aux mesures illégales de ses ennemis en empêchant par la force, après le 1er février 1917 et dans les zones entourant la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et dans la Méditerranée orientale, toute navigation, y compris celle des neutres, de ou pour l'Angleterre, de ou pour la France, etc. Tous navires rencontrés dans ces zones seront coulés.

Je pense que le Congrès conviendra avec moi que, en présence de cette déclaration qui, à l'improviste et sans un avis antérieur quelconque, retire l'assurance solennelle donnée dans la note du gouvernement impérial du 4 mai 1916, le gouvernement des Etats-Unis n'a plus qu'une ressource compatible avec la dignité et l'honneur des Etats-Unis : c'est de recourir à la décision que par sa note du 18 avril 1916 il annonçait devoir prendre au cas où le gouvernement allemand ne déclarerait pas abandonner et n'abandonnerait pas effectivement les procédés de guerre sous-marine qu'il employait alors et qu'il a l'intention d'employer derechef aujourd'hui.

En conséquence, j'ai chargé le secrétaire d'Etat d'annoncer à S. E. l'ambassadeur d'Allemagne que toutes les relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Empire allemand sont rompues, que l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin sera immédiatement rappelé ; et, en conformité avec cette décision, j'ai chargé le secrétaire d'Etat de remettre à Son Excellence ses passeports.

Malgré cette action inattendue du gouvernement allemand, ce retrait soudain et profondément déplorable de l'assurance donnée à notre gouvernement dans un des moments de tension les plus critiques des relations entre les deux gouvernements, je me refuse à croire que ce soit l'intention des autorités allemandes d'exécuter ce que d'après leur avertissement elles se sentiraient libres de faire. Je ne puis pas arriver à croire que vraiment elles n'auront aucun égard pour l'ancienne amitié entre leur peuple et le nôtre ou pour les engagements solennels échangés entre eux, qu'elles détruiront des navires américains, enlèveront la vie à des citoyens américains en exécutant de propos délibéré le programme naval sans pitié qu'elles ont annoncé l'intention d'adopter.

Seuls des actes positifs, manifestes, de leur part pourront me faire croire cela, même maintenant.

Si cette confiance obstinée de ma part en la modération et

la clairvoyance de leurs intentions devait malheureusement se révéler sans fondement, si des vaisseaux américains, des existences américaines devaient réellement être sacrifiés par leurs officiers navals, inconsidérément et au mépris de toute interprétation juste et raisonnable du droit des gens, au mépris des préceptes évidents de l'humanité, je prendrais la liberté de revenir devant le Congrès demander qu'on m'autorise à employer tous moyens qui peuvent être nécessaires pour protéger nos marins, nos concitoyens au cours de leurs voyages légitimes et pacifiques en haute mer. Je ne puis rien faire de moins. Je considère comme entendu que tous les gouvernements neutres adopteront la même ligne de conduite.

Je ne désire aucun conflit armé avec le gouvernement impérial d'Allemagne. Nous sommes les amis sincères du peuple allemand et nous désirons vivement rester en paix avec le gouvernement qui parle en son nom. Nous ne croirons pas que ce peuple est notre ennemi jusqu'à ce que nous soyons obligés de le croire et nous ne nous proposons pas autre chose que la juste défense des droits incontestables de notre peuple. Nous ne désirons satisfaire aucune visée égoïste. Nous cherchons seulement à rester fidèles par l'esprit et par les actes aux principes immémoriaux de notre peuple que j'ai cherché à exprimer dans mon message au Sénat, il y a deux semaines seulement. Nous cherchons uniquement à revendiquer nos droits à la liberté, à la justice et à la tranquillité de l'existence. Ce sont là des gages de paix, non de guerre. Dieu veuille que des actes d'injustice prémédités de la part du gouvernement allemand ne viennent pas nous provoquer à les défendre.

III

Le Président demande des pouvoirs.

MESSAGE AU CONGRÈS DU 26 FÉVRIER 1917

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

J'ai demandé derechef le privilège de vous porter la parole parce que nous traversons des heures critiques pendant lesquelles il me semble de mon devoir de rester en contact étroit avec les deux Chambres du Congrès, de manière qu'il y ait entre nous une parfaite concordance de vues et d'action.

Le 3 février, je vous faisais connaître officiellement l'acte inattendu et soudain du gouvernement impérial allemand déclarant son intention de ne pas tenir compte des promesses faites en avril au gouvernement des Etats-Unis et d'entreprendre immédiatement des opérations sous-marines contre tout navire de commerce, soit belligérant, soit neutre, qui tenterait d'approcher de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la côte occidentale de l'Europe ou des ports de la Méditerranée orientale, et de conduire ces opérations sans aucun égard pour les restrictions établies par les usages internationaux, au mépris même de toutes considérations d'humanité qui pourraient entraver leurs desseins.

Cette politique a été mise aussitôt en pratique. Elle est appliquée depuis maintenant près de quatre semaines. Les résultats n'en sont pas entièrement révélés. Le commerce d'autres nations neutres est fortement éprouvé, mais il ne l'est peut-être pas beaucoup plus qu'avant le 1er février,

époque à laquelle la nouvelle politique du gouvernement impérial fut mise en pratique.

Nous avons demandé aux autres gouvernements neutres leur coopération pour empêcher ces attentats, mais je crains qu'aucun d'eux n'ait jugé prudent de se joindre à nous pour adopter une ligne de conduite commune. Notre propre commerce a souffert et souffre plutôt par appréhension qu'en fait, plutôt parce que tant de nos vaisseaux restent timidement dans les ports de la métropole qu'à cause des vaisseaux américains coulés.

Deux vaisseaux américains ont été coulés. Ce sont l'*Housatonic* et le *Lyman-M.-Law*. Le cas de l'*Housatonic*, qui transportait des denrées alimentaires pour une maison de Londres, ressemble essentiellement à celui du *Frye*, pour lequel on se rappelle que le gouvernement allemand a reconnu devoir des indemnités et des dommages. La vie des marins, comme pour le *Frye*, a été sauvegardée avec des égards raisonnables.

L'affaire du *Law*, qui transportait des lattes pour caisses à citrons, à Palerme, révèle une cruauté de procédé qui mérite d'être gravement condamnée, mais l'attaque n'a été accompagnée d'aucune circonstance à laquelle on ne puisse s'attendre dès que les sous-marins sont employés contre des navires marchands, ainsi que les emploie le gouvernement allemand.

Donc, en résumé, la situation dans laquelle nous nous trouvons par le fait de la conduite actuelle de la campagne sous-marine allemande contre le commerce et de ses effets sur nos propres navires et notre peuple, est, à tout prendre, ce qu'elle était lorsque je me présentai devant vous le 3 février. Il y a cette seule différence que nos navires sont retenus dans nos ports par suite de la répugnance des armateurs à risquer leurs navires en mer en l'absence d'assurances et de protections efficaces. La congestion de notre commerce qui en résulte devient rapidement de plus en plus sérieuse. Ce seul fait dès maintenant constitue l'équi-

valent de ce que les nouvelles instructions allemandes sur la guerre sous-marine tendaient à obtenir, en ce qui nous concerne. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, selon mes espérances, les commandants allemands ont évité la provocation manifeste. Elle ne s'est pas produite, cela est heureusement vrai. Mais il faut reconnaître que certaines informations supplémentaires, traduisant les intentions des autorités et de la presse allemandes, ont accru plutôt que diminué l'impression que voici : si nos navires et nos concitoyens sont épargnés, c'est grâce à des circonstances heureuses ou au fait que les commandants des sous-marins allemands qu'ils peuvent rencontrer s'imposent une réserve et une discrétion inattendues, plutôt que grâce aux instructions d'après lesquelles ces commandants agissent.

Ce serait une folie de nier que la situation est grosse des possibilités et des dangers les plus graves. Aucun homme sensé ne peut manquer de voir que la nécessité d'une action définie risque de survenir à tous moments, si nous voulons défendre en fait, et non pas seulement par des paroles, nos droits fondamentaux de nation neutre. Il serait extrêmement imprudent de ne pas être prêts.

Je ne puis, en de pareilles circonstances, négliger le fait que le terme de la législature actuelle est proche et que vraisemblablement la réunion et l'organisation du Congrès qui doit succéder à celui-ci prendraient un temps exceptionnellement long. Aussi, j'estime que je dois prendre ce fait en considération pour obtenir de vous confirmation complète et immédiate des pouvoirs que je pourrais avoir à tout moment besoin d'exercer. Sans doute, je possède déjà ces pouvoirs, sans mandat légal spécial, aux termes mêmes de mes devoirs et de mes droits constitutionnels, mais dans les circonstances actuelles je préfère ne pas agir en vertu simplement de mes pouvoirs ordinaires. Je désire que l'autorité et le pouvoir du Congrès m'appuient pour tout ce qu'il pourrait devenir nécessaire que je fisse. Nous sommes vous et moi les serviteurs de la nation, et nous devons agir

de concert et dans l'esprit de la nation, pour autant que nous puissions le deviner et l'interpréter.

Personne n'ignore ce qu'il est de notre devoir de faire. Nous devons défendre notre commerce et l'existence de nos concitoyens, dans les difficiles conjonctures actuelles, avec discrétion, mais avec une décision claire et ferme. Seules, la méthode et l'étendue de notre action restent à déterminer d'après les circonstances, si ces circonstances doivent vraiment se présenter.

Puisqu'il a été malheureusement prouvé qu'il est impossible de sauvegarder par les moyens diplomatiques nos droits comme neutres contre les atteintes illégales qu'ils subissent de la part de l'Allemagne, il ne peut y avoir d'autre solution que la neutralité armée que nous saurons maintenir et dont il y a de nombreux précédents dans l'histoire des Etats-Unis.

On doit espérer ardemment qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en action des forces armées. Le peuple américain ne le désire pas. Nos désirs ne diffèrent pas des siens. Je suis convaincu qu'il comprendra les sentiments qui me font agir en ce moment, le but qui est le plus cher à mon cœur, et que je voudrais faire apparaître dans chacune de mes actions. Je désire vivement que les populations des nations belligérantes aussi nous comprennent et nous regardent sans méfiance.

J'espère ne pas avoir à donner plus de preuves et d'assurances que je n'en ai déjà donné pendant près de trois ans de patience anxieuse, que je suis l'ami de la paix et que j'ai l'intention de la conserver aussi longtemps que possible à l'Amérique.

Je ne me propose pas la guerre et je ne l'ai pas en vue, non plus qu'aucune mesure pouvant y conduire. Je demande seulement que vous m'accordiez par votre vote et en me conférant des pouvoirs définis les moyens et l'autorité nécessaires pour sauvegarder le droit qu'un grand peuple, qui jouit de la paix et qui n'est désireux d'exercer que les droits de la

paix, a de conserver la paix, de vivre dans une atmosphère de calme et de bienveillance, droit reconnu depuis des temps immémoriaux par toutes les nations civilisées du monde.

Aucune ligne de conduite choisie par moi ou par cette nation ne conduira à la guerre. La guerre ne peut être provoquée que par les actes et agressions volontaires d'autrui.

Vous comprendrez pourquoi je ne puis faire des propositions définies ni prévoir maintenant notre action, et pourquoi je dois vous demander de m'appuyer de votre autorité dans les termes les plus généraux. La forme sous laquelle l'action peut devenir nécessaire est encore impossible à prévoir. Je crois que la nation sera disposée à m'accorder sa confiance, certaine que j'agirai avec retenue et prudence, et dans cet esprit de véritable amitié et de bonne foi qu'elle a elle-même continuellement montré au cours de ces mois d'épreuves. C'est dans cette conviction que je vous prie de m'autoriser à donner à nos navires marchands des armes défensives, si cela devenait nécessaire, ainsi que les moyens de s'en servir, et à employer tous autres procédés et méthodes qui pourraient être nécessaires pour protéger nos navires et nos concitoyens, dans leurs voyages légitimes et pacifiques sur mer.

Je vous demande également de m'octroyer, en même temps que les pouvoirs que je réclame, des crédits suffisants pour me permettre de fournir des moyens de protection appropriés là où ils font défaut, et d'instituer une assurance pleinement suffisante contre les risques de la guerre actuelle.

J'ai parlé de notre commerce et des légitimes voyages sur mer de nos concitoyens; mais vous ne vous laisserez pas induire en erreur quant à ma pensée essentielle, pensée qui inspire ces paroles et leur donne de la dignité et du poids.

Nous ne pensons pas seulement aux intérêts matériels,

mais plutôt aux droits fondamentaux de l'humanité et au premier de tous, le droit à l'existence même. Je ne pense pas seulement au droit des Américains d'aller et de venir par les mers pour leurs affaires, mais également à quelque chose de bien plus profond, de bien plus fondamental que cela. Je pense à ces droits d'humanité sans lesquels il n'y a pas de civilisation. J'invoque ces grands principes de compassion et de protection par lesquels l'humanité cherche à garantir les vies humaines, la vie des non-combattants, la vie des hommes pacifiquement occupés à développer la prospérité industrielle du monde, la vie des femmes et des enfants, et de ceux qui fournissent le travail qui assure leur subsistance.

Nous ne parlons pas de droits matériels égoïstes, mais des droits que nos cœurs réclament et qui dérivent de cette légitime passion pour la justice sur laquelle toutes les lois, toutes les institutions de la famille, de l'Etat et de l'humanité doivent reposer comme sur la base ultime de notre existence et de notre liberté. Je ne puis pas croire qu'un homme ayant à cœur les principes américains hésite à défendre ces choses.

IV

Nous devons accepter la guerre.

MESSAGE AU CONGRÈS DU 2 AVRIL 1917

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

J'ai convoqué le Congrès en session extraordinaire, car il y a des décisions politiques graves, très graves, à prendre, et à prendre tout de suite, et parce qu'il n'est ni juste ni constitutionnel que ce soit moi qui en assume la responsabilité.

Le 3 février dernier, je vous ai communiqué officiellement l'extraordinaire déclaration du gouvernement impérial allemand établissant que, à dater du 1er février, il avait l'intention de mépriser toutes considérations de légalité ou d'humanité et de se servir de ses sous-marins pour couler tout navire qui tenterait de s'approcher soit des ports de l'Angleterre ou de l'Irlande, soit des côtes occidentales de l'Europe, soit des ports contrôlés par des ennemis de l'Allemagne dans la Méditerranée. Tel avait déjà semblé être le but de la guerre sous-marine de l'Allemagne aux premiers temps de la guerre, mais depuis le mois d'avril de l'année dernière, le gouvernement impérial avait imposé quelques restrictions aux commandants de sa flotte sous-marine, conformément aux promesses qui à cette époque nous furent faites que les paquebots transportant des passagers ne seraient pas coulés, qu'un avertissement formel serait donné à tous les autres navires attaqués par les sous-marins lorsque ces navires n'opposeraient pas de résistance et ne chercheraient pas à s'échapper, que, de plus, on laisserait

pour le moins aux équipages la chance de sauver leur existence en se servant de leurs canots.

Les précautions prises furent bien faibles, comme le prouvèrent des exemples douloureux, survenus coup sur coup au cours d'agissements cruels et inhumains. Toutefois, certaines restrictions étaient observées.

La nouvelle politique adoptée les a toutes supprimées. Tous les navires, quels que fussent leur pavillon, leur nature, leur cargaison, leur destination, ont été envoyés au fond sans pitié, sans avoir reçu aucun avertissement et sans une pensée de secours ou de compassion pour ceux qui se trouvaient à bord de ces vaisseaux, qu'ils fussent des neutres amis ou des belligérants. Bien plus, les navires-hôpitaux et les navires portant des secours aux populations si éprouvées de la Belgique (bien que ces derniers eussent reçu des sauf-conduits du gouvernement allemand lui-même pour traverser les eaux interdites et portassent des marques d'identité non équivoques) ont été coulés avec la même insouciance et la même absence de pitié.

Pendant quelque temps je crus impossible que de pareils actes fussent accomplis par aucun gouvernement s'étant jusque-là conformé aux coutumes d'humanité en usage dans les nations civilisées. Le droit international a son origine dans les efforts faits pour créer une règle qui fût observée et respectée sur la surface des mers où aucun pays n'a droit de domination et où s'étendent les routes ouvertes du monde. Ces lois ont été édifiées peu à peu et avec peine. Après tous les efforts possibles, les résultats ont encore été modestes, certes, mais tout ce qui a été accompli l'a toujours été avec le sentiment bien net de ce que le cœur et la conscience de l'humanité réclamaient.

Ce minimum de droits a été délibérément rejeté par le gouvernement allemand sous prétexte de représailles et de nécessité, parce qu'il n'avait pas sur mer d'autres armes à sa disposition. Or, il est impossible de les employer comme le fait le gouvernement allemand sans jeter au vent tous

les scrupules d'humanité, sans fouler au pied des traités qui étaient regardés comme la base des relations internationales.

Je ne pense pas en ce moment aux pertes matérielles bien qu'elles soient immenses et graves, mais seulement à la destruction effrénée et systématique des vies de non-combattants, hommes, femmes et enfants, n'accomplissant rien qui, même dans les plus sombres périodes de l'histoire moderne, n'ait été jugé inoffensif et légitime.

Les biens perdus peuvent être payés, mais non pas les existences d'êtres pacifiques et sans reproche.

La guerre sous-marine de l'Allemagne contre le commerce est une guerre contre l'humanité; c'est une guerre contre toutes les nations. Des navires américains ont été coulés, des vies américaines ont été perdues dans des circonstances qui nous ont profondément remués, mais les navires et les citoyens d'autres nations neutres et amies ont été coulés et précipités dans les flots de la même façon. Il n'y a eu aucune distinction. Le défi a été lancé à toute l'humanité. Chaque nation doit décider pour elle-même comment elle va le relever. En ce qui nous concerne, notre choix doit être fait avec une modération réfléchie et un sang-froid qui conviennent à notre caractère et à nos dispositions nationales. Nous devons bannir toute passion.

Nos mobiles ne seront pas la vengeance ou le désir d'affirmer victorieusement notre puissance matérielle, mais seulement la revendication du droit, du droit de l'humanité dont nous ne sommes qu'un des champions.

Lorsque je me suis adressé au Congrès, le 26 février dernier, je pensais qu'il suffirait d'affirmer en nous armant nos droits de nation neutre, le droit que nous avons de circuler sur les mers en dépit des entraves illégales, notre droit d'assurer la sécurité de nos concitoyens contre des violences illégales. Mais il apparaît maintenant que la neutralité armée est pratiquement impossible. En fait, les sous-marins échappent à toute loi, lorsqu'ils sont utilisés comme l'ont été les sous-marins allemands contre des

navires de commerce; il est, en effet, impossible de protéger des navires contre leurs attaques par les méthodes de défense que le droit international permet aux navires marchands contre les corsaires, les croiseurs ou autres bâtiments visibles qui leur donnent la chasse en pleine mer.

Dans ces conditions, c'est la prudence élémentaire, c'est la triste nécessité qui commandent de détruire, si l'on peut, les sous-marins avant qu'ils aient manifesté leurs intentions. Il faut agir dès qu'ils se montrent, si on veut agir.

Le gouvernement allemand refuse aux neutres le droit, dans les zones maritimes qu'il a fixées, de se servir d'aucune espèce d'arme, même pour la défense de droits qu'aucune autorité dans les temps modernes n'a jamais contestés. On donne à entendre que les détachements armés que nous avons embarqués sur nos navires marchands seront considérés comme hors la loi et traités en pirates.

En ce cas, le moins qu'on puisse dire de la neutralité armée c'est qu'elle est inefficace; dans de pareilles circonstances et en présence de pareilles prétentions, elle est pire qu'inefficace; elle est destinée à produire précisément l'effet qu'on avait l'intention de prévenir; elle nous entraînera sûrement dans la guerre sans nous conférer les droits ou les pouvoirs des belligérants.

Il est un choix que nous ne pouvons pas faire, que nous nous refusons à faire : nous ne voulons pas choisir la voie de la soumission et permettre que les droits les plus sacrés de notre nation et de notre peuple soient ignorés ou violés. Les griefs contre lesquels nous entrons en lutte à notre tour ne sont pas des griefs ordinaires : ils atteignent la vie humaine jusqu'à ses racines.

Conscient du caractère solennel et même tragique de la démarche que j'accomplis et des graves responsabilités qu'elle implique, mais obéissant sans hésiter à ce que je considère comme mon devoir constitutionnel, j'engage le Congrès à déclarer que l'action récente du gouvernement impérial allemand n'est en fait rien moins que la guerre

contre le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. Je l'engage à accepter formellement l'état de guerre qui lui a ainsi été imposé et à prendre des mesures immédiates, non seulement pour mettre plus complètement le pays en état de défense, mais aussi pour qu'il exerce toute sa puissance et emploie toutes ses ressources afin de réduire le gouvernement de l'empire allemand et de terminer la guerre.

Les conséquences de cette politique sont claires. Nous aurons à collaborer de la manière la plus étroite possible, dans les délibérations et l'action, avec les gouvernements actuellement en guerre avec l'Allemagne, et en particulier nous aurons à consentir à ces gouvernements les crédits financiers les plus étendus, afin que nos ressources puissent dans la plus large mesure s'ajouter aux leurs.

Cette politique entraînera l'organisation et la mobilisation de toutes les ressources matérielles du pays, afin de fournir du matériel de guerre et de pourvoir à tous les besoins de la nation de la façon la plus abondante, mais aussi la plus économique et la plus efficace.

Elle entraînera l'armement immédiat et complet de la marine, qu'on munira de tout le nécessaire, mais particulièrement des meilleurs moyens de combattre les sous-marins.

Elle entraînera une augmentation immédiate des forces armées des Etats-Unis qui sont prévues par la loi en cas de guerre, augmentation de 500.000 hommes au moins, qui, à mon avis, devraient être choisis d'après le principe du service militaire obligatoire; et l'autorisation devra être accordée d'augmenter l'armée dans les mêmes proportions chaque fois que le besoin pourra s'en faire sentir et qu'on sera en mesure d'instruire les troupes.

Elle entraînera aussi, naturellement, le vote de crédits suffisants, couverts, je l'espère, dans la mesure où la charge peut en incomber équitablement à la génération présente, par un système d'impôts bien conçu. Je dis qu'ils seront couverts par des impôts, dans une mesure équitable, parce qu'il serait extrêmement imprudent à mon sens de demander en-

tièrement à l'emprunt les crédits qui vont être nécessaires.

Il est de notre devoir, — je demande la permission d'insister sur ce point —, d'épargner autant que possible à notre peuple les dures misères que produirait l'exagération du système des vastes emprunts.

En prenant les mesures nécessaires pour atteindre le but poursuivi, nous ne devrons jamais oublier qu'il est sage de ne contrecarrer que le moins possible, dans la préparation et l'équipement de nos forces militaires, l'obligation essentielle que nous avons de fournir aux nations déjà en guerre avec l'Allemagne le matériel qu'elles ne peuvent obtenir que de nous ou par notre concours. Elles sont déjà dans l'arène et nous devons les aider par tous les moyens à y faire besogne efficace.

Par l'intermédiaire des différents départements exécutifs de ce gouvernement, je prendrai la liberté de soumettre à vos commissions des mesures appropriées aux différents projets que j'ai mentionnés. J'espère que vous voudrez bien considérer ces mesures comme élaborées très soigneusement par les services compétents du gouvernement auxquels incombe la responsabilité de conduire la guerre et de défendre le pays.

Au moment où nous prenons ces décisions, si pleines de conséquences, tâchons de voir clairement et expliquons clairement au monde entier quels sont nos mobiles et nos buts. Ma propre pensée n'a pas été détournée de son cours habituel et normal par les événements malheureux des deux derniers mois et je ne crois pas que la pensée de la nation ait été changée ou obscurcie par ces événements.

J'ai aujourd'hui exactement la même préoccupation que quand j'ai parlé au Sénat le 22 janvier ; la même que quand j'ai parlé au Congrès le 3 février et le 26 février.

Notre objet aujourd'hui comme alors est de défendre les principes de paix et de justice dans la vie du monde contre les puissances égoïstes et autocratiques, et d'établir parmi les peuples vraiment libres et autonomes une unité de

tendances et d'action qui assure désormais le respect de ces principes.

La neutralité n'est plus possible ou désirable, quand il y va de la paix du monde et de la liberté des peuples. Or la menace contre cette paix et cette liberté réside dans l'existence de gouvernements autocratiques qui s'appuient sur une force organisée, dont ils disposent selon leur caprice et non selon la volonté du peuple. Dans de telles conditions il ne peut plus être question de neutralité.

Nous sommes au commencement d'un âge où il faudra que les nations et leurs gouvernements observent les mêmes principes de conduite et de responsabilité pour le mal commis que ceux qui ont cours parmi les simples particuliers des nations civilisées.

Nous n'avons aucune querelle avec le peuple allemand. Nous n'avons à son égard que des sentiments de sympathie et d'amitié. Ce ne fut pas à son instigation que le gouvernement allemand entra en guerre. Ce fut à son insu et sans son approbation.

Cette guerre a été décidée comme les guerres avaient coutume de l'être autrefois, dans les temps malheureux où les peuples n'étaient jamais consultés par leurs maîtres et où les guerres étaient provoquées et soutenues dans l'intérêt de dynasties ou de petits groupes d'ambitieux qui avaient l'habitude de se servir de leurs semblables comme d'instruments et d'enjeux.

Des nations qui se gouvernent elles-mêmes ne remplissent pas d'espions les Etats voisins et n'entreprennent pas des intrigues pour amener les affaires au point critique qui leur donnera une occasion de guerre et de conquête. De telles machinations ne peuvent réussir que là où tout se fait dans l'ombre et où nul n'a jamais le droit de poser des questions.

Des plans de tromperie et d'agression astucieusement combinés et poursuivis peut-être pendant plusieurs générations, ne peuvent être menés à bien et tenus loin de la

lumière que dans le secret des cours. Ils supposent la stricte discrétion d'une classe restreinte et privilégiée. Ils sont heureusement impossibles là où l'opinion publique commande et réclame des informations complètes sur toutes les affaires de la nation.

Un accord stable sur la paix ne peut être maintenu que par une société de nations démocratiques. On ne saurait compter sur un gouvernement autocratique pour y demeurer fidèle ou en observer les conventions. Cette société doit être une ligue d'honneur et une association d'opinions. L'intrigue en rongerait les organes vitaux; les menées secrètes de coteries, qui pourraient machiner ce qu'elles voudraient sans rendre de comptes à personne créeraient un ferment de corruption au cœur même de cette ligue. Seuls des peuples libres peuvent attacher leur dessein et leur honneur à une fin commune et préférer les intérêts de l'humanité à un intérêt mesquin particulier.

Est-ce que tout Américain ne sent pas que notre espoir en la paix future a été renforcé par les événements merveilleux et réconfortants qui se sont passés en Russie ces dernières semaines?

La Russie, pour ceux qui la connaissent le mieux, a toujours été profondément démocratique dans toute sa manière de penser, dans les coutumes journalières de ses habitants, manifestations de leur instinct réel et de leur attitude à l'égard de la vie.

L'autocratie qui couronnait le sommet de son édifice politique, si longtemps qu'elle se soit maintenue et si terrible que fût en réalité sa puissance, n'était pas, en fait, russe dans son origine, son caractère ou ses tendances; et maintenant elle a été abattue et le grand et généreux peuple russe s'est joint dans toute sa majesté et avec toute sa puissance natives aux forces qui combattent pour la liberté dans le monde, pour la justice et pour la paix. Voici un digne associé pour une ligue d'honneur.

L'un des faits qui ont contribué à nous convaincre que

l'autocratisme prussien n'était pas et ne pourrait jamais être notre ami, c'est que, dès le début de la guerre actuelle, il a rempli d'espions nos confiantes cités et même les services de notre gouvernement, il a ourdi partout des intrigues criminelles contre notre unité nationale, contre notre paix, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre nos industries et notre commerce.

Bien plus, il est maintenant évident que ces espions étaient ici avant même le début de la guerre, et il est malheureusement indiscutable et prouvé devant nos cours de justice que les intrigues qui, plus d'une fois, ont bien failli troubler la paix et semer la perturbation dans les industries du pays, ont été machinées à l'instigation, avec l'appui et même sous la direction personnelle d'agents officiels du gouvernement impérial allemand accrédités auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Alors même que nous réprimions ces agissements et que nous nous efforcions de les atteindre dans la racine, nous avons cherché à les interpréter de la façon la plus généreuse, parce que nous savions qu'ils provenaient non pas d'un sentiment ou d'un dessein hostiles à notre égard de la part du peuple allemand (qui les ignorait sans doute autant que nous), mais uniquement des projets égoïstes d'un gouvernement qui faisait ce qui lui plaisait sans rien dire au peuple qu'il gouverne. Mais ces agissements ont contribué à nous convaincre à la fin que ce gouvernement n'a pour nous aucune amitié réelle et qu'il entend agir contre notre paix et notre sécurité, selon sa convenance. Qu'il se propose de nous susciter des ennemis, à notre porte, c'est ce que la note interceptée qui était adressée au ministre d'Allemagne à Mexico prouve éloquemment.

Nous acceptons le défi de ces desseins hostiles, parce que nous savons que dans un gouvernement de ce genre, qui emploie de telles méthodes, nous ne trouverons jamais un ami, et qu'en présence de son pouvoir organisé, toujours prêt à exécuter on ne sait quels projets, il ne peut y avoir

aucune garantie de sécurité pour les gouvernements démocratiques du monde.

Nous sommes sur le point d'accepter la bataille avec cet ennemi naturel de la liberté et nous emploierons, s'il le faut, toutes les forces de la nation pour entraver et anéantir ses prétentions et sa puissance. Maintenant que nous voyons les faits dégagés du voile des faux semblants, nous sommes heureux de combattre pour la paix définitive du monde et pour la libération des peuples, sans en excepter le peuple allemand; pour le droit des nations, grandes et petites, et de tous les hommes, de choisir leur genre de vie et leur forme de gouvernement. La démocratie doit être en sûreté dans le monde. La paix du monde doit être établie sur les fondements éprouvés de la liberté politique.

Nous ne poursuivons aucun but égoïste. Nous ne désirons ni conquête, ni domination. Nous ne recherchons ni indemnités pour nous-mêmes, ni compensation matérielle pour les sacrifices que nous ferons sans compter. Nous ne sommes qu'un des champions des droits de l'humanité. Nous serons satisfaits quand ces droits auront été assurés autant qu'ils peuvent l'être par la foi et la liberté de la nation.

Précisément parce que nous combattons sans rancœur et sans desseins égoïstes, ne recherchant pour nous-mêmes que ce que nous désirons partager avec tous les peuples libres, j'ai l'assurance que nous conduirons nos opérations comme des belligérants sans passion et que nous observerons nous-mêmes fièrement et scrupuleusement les principes de droit et de loyauté pour lesquels nous faisons profession de lutter.

Je n'ai rien dit des gouvernements alliés du gouvernement impérial d'Allemagne, parce qu'ils ne nous ont pas fait la guerre, ni ne nous ont provoqués à défendre notre droit et notre honneur.

Le gouvernement austro-hongrois a, il est vrai, adhéré sans réserve à la guerre sous-marine illégale et à outrance, que le gouvernement impérial allemand adopte maintenant sans détour, et c'est pourquoi il n'a pas été possible à notre

gouvernement de recevoir le comte Tarnowski, l'ambassadeur récemment accrédité auprès de notre gouvernement par le gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie. Mais ce dernier gouvernement n'a pas encore commis d'actes de guerre contre des citoyens des Etats-Unis, sur mer, et je prends la liberté, pour le moment du moins, de différer une discussion sur nos relations avec les autorités de Vienne.

Nous n'entrons dans cette guerre que parce que nous y sommes forcés, n'ayant pas d'autre moyen de défendre nos droits.

Il nous sera d'autant plus facile de nous conduire en belligérants animés d'un esprit élevé de justice et de loyauté que nous agissons sans ressentiment ni inimitié à l'égard du peuple allemand et sans éprouver le désir de lui faire tort ou de lui causer un dommage, mais seulement pour résister par les armes à un gouvernement irresponsable qui a rejeté toute considération d'humanité et de droit et qui se conduit en dément.

Nous sommes, permettez-moi de le répéter, les amis sincères du peuple allemand et nous ne désirons rien tant que le prompt rétablissement de relations cordiales entre lui et nous, pour le bien des deux pays — quelque peine que les Allemands puissent avoir pour le moment à croire que ces paroles viennent de nos cœurs. Si nous avons supporté leur gouvernement actuel pendant tant de mois pénibles, c'est en raison de cette amitié. A cause d'elle nous avons montré une patience et une longanimité qui, autrement, eussent été impossibles.

Nous aurons, heureusement, une occasion encore de prouver nos sentiments d'amitié par notre attitude quotidienne et par nos actes à l'égard des millions d'hommes et de femmes, Allemands par la naissance et les sympathies, qui vivent parmi nous et partagent notre vie. Nous serons fiers de prouver ces mêmes sentiments à l'égard de tous ceux d'entre eux qui en usent loyalement envers leurs voisins et envers ce gouvernement, pendant ces heures d'épreuve. Ils

sont, pour la plupart, d'aussi sincères et fidèles Américains que s'ils n'avaient jamais été liés à aucune autre patrie. Ils seront disposés à blâmer avec nous et à contenir le petit nombre de ceux qui peuvent différer d'avis et de tendances. S'il devait se produire des défections, elles seraient réprimées d'une main ferme et sévère ; mais si la félonie lève la tête, les cas seront isolés, elle ne trouvera d'appui qu'auprès de rares esprits malfaisants, ennemis de toute loi.

Messieurs les membres du Congrès, c'est un devoir affligeant et accablant que j'ai rempli en vous tenant ce langage. Il se peut que de nombreux mois de dures épreuves et de sacrifices nous attendent. C'est une chose terrible que de conduire ce grand peuple pacifique à la guerre, à la plus effrayante et la plus désastreuse de toutes les guerres, à cette guerre dont la civilisation elle-même semble être l'enjeu. Mais le droit est plus précieux que la paix et nous combattrons pour les biens qui ont toujours été les plus chers à nos cœurs — pour la démocratie, pour le droit de ceux qui courbés sous l'autorité doivent avoir enfin voix dans la conduite du gouvernement, pour les droits et les libertés des petites nations, pour que le règne universel du droit, fondé sur l'accord de peuples libres, assure la paix et la sécurité à toutes les nations et rende le monde lui-même enfin libre.

A une telle tâche nous pouvons sacrifier nos vies et nos richesses, tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons, avec la fierté de ceux qui savent que le jour est venu où l'Amérique a le privilège de donner son sang et sa force pour des principes auxquels elle doit son existence et pour le bonheur et la paix qui ont été son bien le plus précieux. Dieu l'aidant, elle ne peut pas agir autrement.

V

Le Président Wilson proclame l'état de guerre.

6 avril 1917.

Attendu que le Congrès des Etats-Unis, dans l'exercice de l'autorité constitutionnelle dont il est investi, a décidé, par une résolution conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants portant la date de ce jour, que l'état de guerre entre les Etats-Unis et le gouvernement impérial allemand, qui a été imposé aux Etats-Unis, a été, par la présente, formellement déclaré ;

Attendu que la section 4.067 des statuts revisés stipule ce qui suit :

Toutes les fois qu'il y a guerre déclarée entre les Etats-Unis et toute nation ou gouvernement étranger, ou qu'une invasion ou une incursion de pillage est perpétrée, tentée ou dirigée contre le territoire des Etats-Unis par une nation ou un gouvernement étranger, et que le Président fait une proclamation publique de l'événement, tous les citoyens natifs, ressortissants ou sujets de la nation ou du gouvernement ennemi de sexe mâle de quatorze ans et au-dessus, se trouvant dans les Etats-Unis sans être naturalisés, seront suceptibles d'être appréhendés, retenus, séquestrés et d'être expulsés comme étrangers ennemis.

Le Président est autorisé, en pareille occurrence, par une proclamation à ce sujet ou par d'autres actes publics, à prescrire la conduite à observer par les Etats-Unis à l'égard des étrangers tombés sous le coup de la loi et à décréter le mode et le degré de contrainte auxquels ils seront soumis et les cas où il leur sera permis de résider aux Etats-Unis et sous quelles garanties, à décréter l'expulsion de ceux auxquels

la résidence aux Etats-Unis sera interdite et qui refuseraient ou négligeraient de s'en aller, et à établir tout règlement jugé nécessaire dans les circonstances et pour la sûreté publique;

Attendu que par les sections 4.068, 4.069 et 4.070, des statuts revisés, d'autres stipulations encore sont faites relativement aux étrangers ennemis;

En conséquence, moi, Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis d'Amérique, je proclame par la présente à tous ceux qu'il appartiendra que l'état de guerre existe entre les Etats-Unis et le gouvernement impérial allemand; j'enjoins spécialement à tous les fonctionnaires civils et militaires des Etats-Unis d'exercer un zèle vigilant dans l'exécution des devoirs découlant de cet état de guerre et, de plus, j'en appelle de façon pressante à tous les citoyens américains pour que, pleinement dévoués à cette patrie qui a toujours depuis son origine défendu la justice et la liberté, ils maintiennent les lois du pays, et donnent de bonne volonté un appui sans réserve aux mesures que peuvent adopter les autorités constitutionnelles pour poursuivre la guerre jusqu'au succès final et obtenir une paix sûre et juste;

Et agissant en vertu de l'autorité que me confèrent la Constitution des Etats-Unis et lesdites sections des statuts revisés:

Je proclame en outre, par la présente, et enjoins que la conduite à observer de la part des Etats-Unis, à l'encontre de tous les citoyens natifs, ressortissants ou sujets de l'Allemagne, du sexe masculin, âgés de 14 ans et au-dessus, qui se trouveront sur le territoire des Etats-Unis sans être réellement naturalisés et sont dénommés « étrangers ennemis », pour les besoins de cette proclamation et en conformité des sections ci-dessus mentionnées, sera la suivante:

Injonction est faite à tous les étrangers ennemis d'observer la paix à l'égard des Etats-Unis, de se garder de commettre des crimes contre la sûreté publique, de se garder de violer les lois

des Etats-Unis, des Etats et des territoires desdits Etats-Unis, de s'abstenir de se livrer à des hostilités réelles, de donner des renseignements, de prêter aide ou assistance aux ennemis des Etats-Unis. Ils devront obéir strictement aux règlements qui sont promulgués par la présente, ou qui pourront l'être de temps à autre par le Président, et tant qu'ils se conduiront conformément aux lois, ils ne seront menacés ni dans l'accomplissement paisible de leurs occupations, ni dans leur existence. Il leur sera accordé le traitement dû à toutes les personnes paisibles respectueuses des lois, abstraction faite des restrictions qui peuvent être nécessaires pour leur propre protection et la sûreté des Etats-Unis. Et envers ces étrangers ennemis qui se conduisent en conformité des lois, tous les citoyens des Etats-Unis ont l'ordre d'observer la paix et de les traiter avec toute la bienveillance qui peut être compatible avec le loyalisme et la fidélité envers les Etats-Unis.

Tous les étrangers ennemis qui ne se conduiront pas comme il est enjoint ici seront passibles, outre toutes les autres pénalités prescrites par la loi, d'être privés de liberté ou tenus de fournir une caution, ou devront quitter les Etats-Unis comme il est prévu par les sections 4.069 et 4.070 des statuts revisés et les règlements dûment promulgués par le Président.

En conformité de l'autorité dont je suis investi, je déclare par la présente établir les règlements suivants que je juge nécessaires dans les circonstances et pour la sûreté publique :

1° Un étranger ennemi ne pourra avoir en sa possession en quelque temps ou en quelque endroit que ce soit ni armes à feu, ni armes d'aucune espèce, ni instruments de guerre, ni des parties détachées d'armes, ni munitions, ni engins « Maxim » ou autres analogues, ni explosifs, ou produits employés dans les manufactures d'explosifs.

2° Un étranger ennemi ne pourra avoir en sa possession, en quelque endroit ou en quelque temps que ce soit, ni ne pourra employer d'appareils d'aviation, de radiotélégraphie ou des moyens quelconques d'adresser des signaux, ni aucune espèce quelconque de codes chiffrés, de livres, de journaux ou documents écrits ou imprimés en langage chiffré ou pouvant contenir des inscriptions écrites par un moyen invisible.

3° Tout objet trouvé en la possession d'un sujet ennemi en violation des règlements ci-dessus sera passible d'une saisie par les Etats-Unis.

4° Un étranger ennemi ne devra s'approcher ou ne devra être trouvé à moins d'un mille et demi de tout camp, fort, arsenal, aérodrome fédéral ou d'Etat ou de tout navire du gouvernement ou navire de guerre, chantier maritime, fabrique ou atelier de munitions de guerre ou de tout autre matériel employé par l'armée ou par la marine.

5° Un étranger ennemi ne pourra écrire, imprimer ou publier aucune attaque ou menace contre le gouvernement ou le Congrès des Etats-Unis ou contre partie de ceux-ci ou contre les mesures prises par les Etats-Unis ou leur politique ou contre les personnes ou les biens de toute personne attachée aux services militaires, navals ou civils des Etats-Unis ou des différents Etats et Territoires ou du district de la Colombie ou des administrations municipales en faisant partie.

6° Un étranger ennemi ne devra commettre ni provoquer aucun acte hostile contre les Etats-Unis, ni donner des informations, prêter aide ou assistance aux ennemis des Etats-Unis.

7° Un étranger ennemi ne résidera ou ne continuera à résider, ne restera ni ne pénétrera dans aucune localité que, à n'importe quel moment, le Président, par un acte du pouvoir exécutif, décrétera zone prohibée; et le fait, pour un étranger ennemi, d'y résider sera considéré comme constituant un danger public pour la tranquillité et la sécurité des Etats-Unis, sauf dans le cas où un permis aura été accordé par le Président ou à moins que n'aient été observées certaines restrictions et réserves prescrites par le Président.

8° Un étranger ennemi qu'à bon droit le Président croira occupé à aider ou être sur le point d'aider l'ennemi, ou qui, d'une manière générale, constituera un danger pour la tranquillité ou la sécurité des Etats-Unis, ou qui aura violé ou sera sur le point de violer un quelconque des règlements ci-dessus, sera déporté dans toute localité désignée par le Président en vertu de son pouvoir exécutif et ne pourra plus s'en éloigner sans autorisation. Il quittera les Etats-Unis si le Président lui en donne l'ordre.

9° Aucun étranger ennemi ne quittera les Etats-Unis sans en avoir préalablement reçu l'autorisation selon le mode que le Président prescrira, ou sans en avoir reçu l'ordre d'un magistrat compétent, selon les articles 4.069 et 4.070 des statuts revisés.

10° Aucun étranger ennemi ne débarquera ni n'entrera aux Etats-Unis, sauf en se conformant aux restrictions prévues et seulement dans les endroits que le Président pourra désigner.

11° S'il est nécessaire, pour empêcher la violation des règlements, tous les étrangers ennemis seront obligés de faire une déclaration.

12° Tout étranger ennemi qu'on pourra croire à bon droit occupé à aider l'ennemi ou être sur le point de l'aider ou constituera d'une manière générale un danger pour la tranquillité et la sécurité publiques ou qui violera ou tentera de violer ou qu'on croira à bon droit sur le point de violer tel règlement que le Président pourrait promulguer, ainsi que n'importe quelle loi pénale des Etats-Unis, des différents Etats ou Territoires américains, sera passible d'une arrestation sommaire par le commissaire de police, ses délégués ou tout autre fonctionnaire que le Président désignerait et de l'incarcération dans un pénitencier, une maison d'arrêt, une prison, un camp militaire ou toute autre place de détention que le Président pourrait désigner.

Cette proclamation et ces dispositions s'appliqueront à tous les territoires, aux eaux territoriales ou insulaires dépendant de la juridiction des Etats-Unis.

VI

Parler, agir et servir ensemble.

MESSAGE AU PEUPLE AMÉRICAIN DU 15 AVRIL 1917

CONCITOYENS,

L'entrée de notre bien-aimé pays, champion de la démocratie et des droits de l'humanité, dans la triste et terrible guerre qui ébranle le monde, crée tant de problèmes relatifs à la vie et à l'action nationales, problèmes à étudier et à résoudre sans délai, que vous me permettrez, je l'espère, de vous les signaler et de vous adresser quelques paroles d'exhortation très graves.

Nous mettons rapidement notre flotte sur le pied de guerre et nous sommes sur le point de créer et d'équiper une grande armée; mais ce ne sont là que les plus simples parties de la grande tâche à laquelle nous nous sommes voués. Il n'y a pas un seul élément d'égoïsme, pour autant que j'en puisse juger, dans la cause pour laquelle nous combattons. Nous combattons pour ce que nous désirons et croyons être les droits de l'humanité et pour un avenir de paix et de sécurité dans le monde.

Pour accomplir cette grande œuvre dignement et avec succès, nous devons nous consacrer à sa réalisation sans aucune considération de profits ou d'avantages matériels, et avec une énergie et une compréhension qui s'élèvent au niveau de l'entreprise elle-même. Nous devons pleinement comprendre combien grande est la tâche, combien de choses, combien d'espèces différentes de capacités, de devoirs et de sacrifices elle implique.

Voici donc les choses que, outre la lutte, il nous faut faire et bien faire — les choses sans lesquelles le combat proprement dit serait inutile :

Nous devons fournir en abondance de la nourriture, non seulement pour nous-mêmes, pour nos armées et nos marins, mais aussi pour une grande partie des populations des nations avec qui nous faisons maintenant cause commune, à l'aide desquelles et aux côtés desquelles nous allons combattre.

Nos chantiers de construction navale doivent fournir des bâtiments par centaines pour transporter par delà les mers, qu'ils y rencontrent ou non des sous-marins, ce dont on aura besoin chaque jour là-bas; nos champs, nos mines et nos fabriques doivent fournir ce qu'il faut non seulement pour habiller et équiper nos propres forces de terre et de mer, mais aussi pour habiller et nourrir notre peuple, pour lequel nos vaillants hommes sous les armes ne peuvent plus travailler. Il s'agit en outre de contribuer à l'habillement et à l'équipement des armées avec lesquelles nous coopérons en Europe, et d'assurer aux ateliers et aux manufactures de là-bas les matières premières. Il faut du charbon pour la navigation sur mer et pour entretenir les fourneaux de centaines d'usines d'outre-mer; de l'acier pour faire des armes et des munitions ici et là-bas; des rails pour remplacer ceux qui sont hors de service en arrière des fronts de combat; des locomotives et du matériel roulant pour remplacer ce qui se détériore chaque jour; des mulets, des chevaux, du bétail pour les travaux divers et les besoins militaires; il nous faut fournir tout ce que les peuples d'Angleterre, de France, d'Italie et de Russie ont fourni eux-mêmes d'habitude, mais qu'ils ne peuvent plus demander maintenant aux hommes, à leurs ressources matérielles ou aux machines.

Il est évident pour toute personne réfléchie que notre travail dans les fermes, dans les ateliers de construction navale, dans les mines, dans les fabriques doit être intensifié et rendu plus productif que jamais, qu'il doit être conduit

d'une manière plus économique et mieux adaptée aux exigences particulières de notre tâche qu'il ne l'a été jusqu'ici. Et ce que je tiens à dire c'est que les hommes et les femmes qui consacreront leur pensée et leur énergie à ces choses serviront le pays et soutiendront la lutte pour la paix et la liberté aussi réellement et tout aussi effectivement que les soldats sur le champ de bataille ou dans les tranchées. Les forces industrielles du pays, les hommes comme les femmes, seront une grande armée nationale, et internationale, une armée illustre et honorée, engagée au service de la nation et du monde et composée des vrais amis et des sauveurs de la liberté. Des milliers, bien plus, des centaines de milliers d'hommes qui autrement seraient astreints au service militaire seront de droit et par nécessité dispensés de ce service et désignés pour les travaux essentiels des champs, des fabriques et des mines, et ils feront partie des grandes forces du pays au même titre que ceux qui sont au feu.

C'est pourquoi je prends la liberté de dire aux agriculteurs du pays et à tous ceux qui travaillent dans les fermes : le besoin suprême de notre nation et des nations avec lesquelles nous coopérons est une abondance d'approvisionnements, particulièrement en vivres. Il est de toute importance que les approvisionnements en vivres, particulièrement pour cette année, soient suffisants. Sans vivres en abondance pour les armées et pour les peuples maintenant en guerre, toute la grande entreprise dans laquelle nous nous sommes embarqués échouera. Les réserves de vivres dans le monde sont faibles. Nous-mêmes et une grande partie des peuples européens, nous devrons compter sur les récoltes américaines, non seulement pendant la crise actuelle, mais même pendant quelque temps encore après la conclusion de la paix.

Ce sont donc les fermiers de notre pays qui, dans une large mesure, tiennent entre leurs mains le sort de la guerre et le sort des nations. La nation n'est-elle pas en droit de compter qu'ils ne négligeront aucune mesure pour augmenter la

production de leurs champs et fournir la coopération la plus efficace grâce à la vente et à la répartition de leurs produits? Le temps presse. Il est de la dernière importance que tout ce qui est possible soit fait, et fait immédiatement, pour assurer de grandes récoltes. Je demande à tous les hommes du pays, jeunes et vieux, et aux enfants vigoureux, d'accepter de bon cœur ce devoir et d'agir en conséquence — de se rendre en foule dans les fermes et de démontrer qu'on ne reculera devant aucun effort et aucune fatigue.

Je fais particulièrement appel aux fermiers du Sud, pour qu'ils produisent des aliments en abondance, aussi bien que du coton. Ils ne peuvent prouver leur patriotisme mieux ni d'une manière plus convaincante qu'en résistant à la grande tentation qui résulte du prix actuel du coton et qu'en aidant, dans une large mesure, à alimenter la nation et les peuples qui combattent pour leur liberté et la nôtre. La variété de leurs récoltes montrera visiblement jusqu'où va leur compréhension du devoir national.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des différents Etats sont prêts à donner leur concours. Ils feront tout leur possible pour assurer aux fermiers les semences nécessaires, la main-d'œuvre en suffisance au moment où elle fait le plus besoin, lors de la récolte, et les moyens de transporter des engrais, des engins agricoles, et les récoltes elles-mêmes après la moisson. Le commerce sera aussi libre d'entraves que possible et les intermédiaires entre les producteurs des subsistances de la nation et les consommateurs seront soumis à un contrôle. Une occasion s'offre à nous de montrer ce dont est capable une grande démocratie, et nous serons à la hauteur de notre tâche!

Qu'on me permette de dire aux intermédiaires de toute sorte, qu'ils s'occupent de nos subsistances ou des matières premières pour les manufactures, ou des produits de nos ateliers et de nos fabriques : les yeux du pays seront tout particulièrement sur vous. Voici l'occasion pour vous de rendre un service signalé, efficace, désintéressé. Le pays

attend de vous, comme de tous les autres, que vous renonciez aux profits extraordinaires, que vous organisiez et hâtiez l'expédition d'approvisionnements de toute sorte, mais surtout de vivres, en songeant au service que vous rendez et animés des mêmes sentiments que ceux qui s'enrôlent dans l'armée, pour le pays, non pour eux-mêmes. Je suis sûr que vous mériterez et gagnerez la confiance de toutes les classes de la nation.

Aux cheminots du pays, qu'ils soient directeurs ou simples employés, qu'on me permette de dire que les voies ferrées sont les artères de la vie nationale et que c'est à eux qu'incombe l'immense responsabilité de veiller à ce que ces artères ne subissent aucune obstruction ni aucune gêne qui diminue leur rendement. Qu'on me permette de suggérer au marchand cette devise : « Petits profits et prompt service », et à l'armateur cette pensée qu'il est le roi de la guerre. Les vivres et le matériel de guerre doivent être transportés à travers les mers, quel que soit le nombre des bâtiments coulés. Ceux qui sont coulés doivent être remplacés, et remplacés immédiatement. Qu'on me permette de dire au mineur qu'il en est pour lui comme pour le fermier : la tâche du monde entier réclame son travail. S'il se relâche ou fait défection, les armées et les hommes d'Etat sont réduits à l'impuissance. Lui aussi est enrôlé dans la grande armée. Il n'est pas nécessaire de dire à l'industriel, j'espère, que la nation s'attend à ce qu'il active et perfectionne tous les procédés de fabrication et je désire seulement rappeler à ses employés que leurs services sont absolument indispensables et que tous les hommes qui aiment le pays et ses libertés comptent sur eux.

Je veux dire encore que quiconque crée ou cultive un jardin contribue, et contribue beaucoup, à résoudre le problème de la subsistance des nations; et que toute ménagère qui pratique une stricte économie s'enrôle parmi les serviteurs du pays. Le moment est venu pour l'Amérique de se corriger de son gaspillage et de ses prodigalités

impardonnables. Que tout homme et toute femme s'impose d'être attentif et prévoyant dans l'emploi des biens et dans la dépense; c'est un devoir national, une obligation patriotique, et nul ne peut s'attendre à être excusé ou pardonné s'il la méconnaît.

Dans l'espoir que cet exposé des besoins de la nation et du monde à cette heure de crise suprême peut stimuler ceux à qui il parviendra et rappeler à tous ceux qui les oublient les devoirs solennels d'un temps comme le monde n'en a jamais vu auparavant, je prie tous les rédacteurs et éditeurs de donner à cet appel la plus grande publicité possible. Je me risque à suggérer aussi à toutes les agences de publicité qu'elles rendraient un service considérable et opportun au pays si elles voulaient le reproduire et le répandre partout. Et j'espère que les ministres du culte n'en jugeront pas le thème indigne d'être commenté dans un sermon du haut de la chaire.

L'épreuve suprême est venue pour la nation. Nous devons tous parler, agir et servir ensemble.

WOODROW WILSON.

VII

Message du Président Wilson à la Russie [1]

En vue de la visite prochaine de la délégation américaine en Russie pour exprimer au peuple russe la profonde amitié du peuple américain et discuter les meilleurs et les plus pratiques moyens de coopération entre les deux pays luttant jusqu'à la victoire définitive pour la liberté de tous les peuples, il me semble opportun et nécessaire de déclarer à nouveau, en songeant à cette collaboration nouvelle, les objectifs pour lesquels les Etats-Unis sont entrés en guerre. Ces objectifs ont été vraiment trop dénaturés depuis quelques semaines par des malentendus et des affirmations trompeuses. Or, les questions en jeu sont si importantes, si redoutables, d'une telle signification pour l'humanité tout entière, qu'on ne saurait laisser, même un seul moment, sans rectification, les fausses interprétations, les contresens, si légers qu'ils soient.

La guerre a commencé à tourner mal pour l'Allemagne. Dans leur effort désespéré pour échapper à la défaite finale inévitable, les gouvernants allemands font flèche de tout bois. Ils n'hésitent même pas à utiliser certains groupes et partis de leur propre peuple, à l'égard desquels ils s'étaient montrés jusqu'ici injustes, malhonnêtes et même oppresseurs, pour déterminer des deux côtés de l'Atlantique une propagande qui sauvera leur autorité à l'intérieur et

---

(1) Alors que les six messages adressés au Congrès et au peuple américain ont été traduits sur les textes officiels, celui-ci, adressé à la Russie, l'a été sur le texte publié par le *Times* dans son numéro du 9 juin 1917.

leur pouvoir au dehors, au plus grand détriment des hommes mêmes dont ils se servent. La position de l'Amérique dans cette guerre est si clairement définie, que personne n'a le droit de la dénaturer. Elle ne recherche aucun profit matériel, aucun agrandissement d'aucune espèce. Elle ne combat pour aucun avantage, pour aucun but intéressé, elle ne vise qu'à mettre tous les peuples à l'abri des agressions de tout pouvoir autocratique. Les classes dirigeantes en Allemagne ont commencé tout récemment à afficher des intentions libérales et équitables, mais c'est uniquement pour conserver le régime qu'elles ont constitué en Allemagne, les privilèges égoïstes qu'elles ont injustement conquis, et donner suite à leurs projets intéressés de domination sur tout ce qui s'étend de Berlin à Bagdad et au delà de Bagdad. Sous leur influence, tous les gouvernements allemands l'un après l'autre, sans avouer aucun désir de conquête, ont été engagés dans un réseau d'intrigues qui ne menace rien de moins que la paix et la liberté du monde. Les mailles de ce réseau doivent être brisées, mais elles ne le seront que si les dommages déjà causés sont réparés, que si des mesures appropriées sont prises pour éviter que ces intrigues ne soient renouées et reformées.

Naturellement le gouvernement impérial allemand et ceux dont il se sert pour leur plus grand mal travaillent à obtenir l'assurance que la guerre finira par la restauration du *statu quo ante.* C'est précisément de ce *statu quo ante* qu'est sortie cette guerre inique, c'est lui qui a créé le pouvoir du gouvernement impérial allemand à l'intérieur de l'Allemagne. C'est cet état de choses qu'il faut modifier de telle façon que le monde ne puisse connaître de nouveau ces horreurs.

Une fois de plus nous nous battons pour la liberté, pour le régime démocratique, pour le développement autonome de tous les peuples, et chaque clause de l'arrangement qui terminera la guerre doit être conçue et observée pour obte-

nir ces résultats. Il faut d'abord que les dommages soient réparés et ensuite qu'on crée des garanties efficaces pour en interdire à jamais le renouvellement. Il faut trouver des remèdes et il faut aussi proclamer des principes qui agréeront aux consciences et trouveront en elles un écho. Des questions pratiques ne peuvent être résolues que par des moyens pratiques. Des phrases ne suffiront pas. Des remaniements effectifs seront requis et, quels qu'ils soient, il faudra de toute nécessité les réaliser.

Mais ils doivent s'inspirer d'un principe et ce principe est clair. Aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie. Aucun territoire ne peut changer de mains, si ce n'est pour assurer à ceux qui l'habitent leur part équitable de bien-être et de liberté. Aucune contribution de guerre ne doit être réclamée en dehors de celles qui constituent le paiement de dommages incontestables. Aucun remaniement de pouvoirs ne doit être réalisé, si ce n'est ceux qui assureront la future paix du monde, la future prospérité et le bonheur des peuples.

Alors les peuples enfin libres s'associeront en une ligue et organiseront une coopération, sincère et pratique, pour constituer une force collective capable d'assurer la paix et la justice dans les relations internationales. La fraternité humaine deviendra autre chose qu'une expression belle mais creuse. Il faut en faire une réalité vivante et forte. Les nations doivent prendre conscience de la solidarité qui les unit et collaborer efficacement pour mettre ces intérêts vitaux communs à l'abri des agressions de l'autocratie et du despotisme.

C'est pour de telles choses que nous consentons à verser notre sang, à sacrifier nos richesses. Car ce sont là des choses que toujours nous avons désirées. Et si pour elles maintenant nous ne versions pas notre sang et nos richesses, si nous ne luttions jusqu'au triomphe, jamais peut-être l'occasion ne nous serait offerte à nouveau de nous unir et d'affirmer notre force victorieuse en défendant la grande

cause de la liberté humaine. Le jour est venu de vaincre ou d'être vaincu. Si les forces de l'autocratie réussissent à nous diviser, nous serons écrasés ; si nous restons unis, la victoire est certaine et de cette victoire la liberté est le prix. Alors nous pourrons nous permettre d'être généreux ; mais même alors, pas plus que maintenant, nous ne pourrons nous permettre d'être faibles, d'omettre une seule des garanties nécessaires à la justice et à la paix du monde.

BIBLIOTHECA Ottaviensis

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement 7

I. — Une ligue mondiale pour la paix. — Message au Sénat du 22 janvier 1917 9

II. — La rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne. — Message au Congrès du 3 février 1917 19

III. — Le Président Wilson demande des pouvoirs. — Message au Congrès du 26 février 1917 25

IV. — Nous devons accepter la guerre. — Message au Congrès du 2 avril 1917 31

V. — L'état de guerre. — Proclamation présidentielle du 6 avril 1917 43

VI. — Parler, agir et servir ensemble. — Message au peuple américain du 15 avril 1917 49

VII. — Message du Président Wilson, à la Russie 55

Imp. de Vaugirard, H.-L. Motti, Dir., 12-13, Impasse Ronsin, Paris (XVe).

272

7529/8

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

31 OCT. 1991
31 OCT. 1991
02 NOV. 1992
22 OCT. 1992
FEB 12 2007
FEV
U OMAR 19 2007
U 17 DEC 2007

CB

a39003 001882868b

D 525 .W5214 1917
WILSON, WOODROW, PRES.
POURQUOI NOUS SOMMES E

CE D 0525
.W5214 1917
COO WILSON, WOOD POURQUOI NOU
ACC# 1057661